

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2024

DELIBERATIONS

Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.452-30 et L.452-40 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1-1 et R.1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;
- Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;
- Vu la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes ;
- Vu la liste des référents déontologues proposés ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;
Considérant que le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences ;

Considérant que le Centre de Gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires ;

après en avoir délibéré,

DECIDE de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :

- Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
- Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
- Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
- Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
- Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;

- **PRÉCISE** que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de Gestion ;
- **FIXE** à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;
- **FIXE** les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;
- **ADOpte** la charte de l'élu local telle que définie en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Subvention aux restaurants du cœur des Ardennes

Le Conseil Municipal après en avoir en débattu et délibéré décide à l'unanimité, de verser une subvention aux restaurants du cœur des Ardennes d'un montant de 200€.

Subvention au Cercle des Echansons

Le Conseil Municipal après en avoir en débattu et délibéré décide à l'unanimité, de verser une subvention au Cercle des Echansons d'un montant de 300 €.

DIVERS

Informations au Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le MAPA 2024-1, relatif à l'aménagement de la rue de l'ancien Lavoisier a été attribué à EUROVIA, le 7 mai 2024, pour un montant de 326 607,73 € HT soit 391 929,27 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les devis suivants ont été signés :

<u>Entreprise</u>	<u>Objet</u>	<u>Date</u>	<u>Montant</u>
PIAT Fermetures	Fourniture et porte fenêtres MAM	29/04/2024	HT : 8 338,28 € TTC : 10 005,94 €

<u>CJ Menuiserie 08</u>	<u>Création d'un plafond suspendu en dalles phoniques MAM</u>	<u>14/05/2024</u>	<u>HT : 2 662,49 €</u> <u>TTC : 3 194,99 €</u>
-------------------------	---	-------------------	---

Aménagement de locaux pour des activités de professionnels de santé

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COTRELLE, Adjoint au Maire en charge des travaux. Ce dernier informe le conseil municipal que suite à l'ouverture des plis, les offres sont en cours d'analyses.